

Tél. : 03 26 61 52 51
Fax : 03 26 61 55 41

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020.

Étaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, DESOUTTER Jean-Michel, FOURNAISE Michel, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Secrétaire de séance : Madame BOCART Brigitte.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 octobre 2020 : Le conseil approuve, à l'unanimité, le compte rendu du conseil du 20 octobre 2020.

Monsieur le Maire précise quelques points :

- L'évier n'a pas encore été acheté ni installé à l'atelier
- Il reste encore quelques panneaux dans la rue du Chemin de Reims
- Les armoires (forte pour mairie, phytosanitaire et bacs de rétention) ont été commandées
- 3 plaques d'égout ont été changées mais pas toutes celles qui avaient été demandées.
- Bureau de l'AF : les documents ont été transmis mais sans retour à ce jour.
- Les formations pour les élus sont toujours disponibles en mairie pour ceux qui sont intéressés.
- Panneau Pocket a été mis en place
- Le marchand de pizza vient le samedi des semaines paires, il est complet à chaque fois pour le moment
- Fête de Noël : le Père-Noël passera voir les enfants inscrits samedi 12 décembre 2020.

Église : Monsieur le Maire informe le conseil qu'un rendez-vous avec l'architecte et les membres de la commission bâtiments a eu lieu le lundi 7 décembre 2020 pour la présentation de l'AVP (avant-projet). Monsieur DESOUTTER Jean-Michel nous a fourni un compte rendu de cette réunion.

L'architecte, Mr GISSINGER Rodolphe, est très en retard dans ses présentations. La DRAC attend le dossier pour le valider.

Le projet :

- Tranche 1 (tranche ferme) : estimation de 330 000 € HT regroupant les travaux suivants :
 - Couverture : réfection complète de la couverture et des chéneaux, prolongement des gargouilles pour un montant de 200 000 € HT
 - Charpente : purge, nettoyage et restauration de la charpente pour un montant de 70 000 € HT
 - Maçonnerie – pierre de taille : restauration, révision des arases périphériques et des points de pignon pour un montant de 60 000 € HT
- Tranche 2 (tranche conditionnelle 1) : estimation de 315 000 € HT regroupant les travaux suivants :
 - Maçonnerie – pierre de taille : restauration des murs extérieurs et des maçonneries de fondation, drainage périphérique et création d'un revêtement pavés pour un montant de 280 000 € HT
 - Vitraux : restauration et étanchéité des vitraux pour un montant de 35 000 € HT
- Tranche 3 (tranche conditionnelle 2) : estimation de 210 000 € HT regroupant les travaux suivants :
 - Maçonnerie – pierre de taille : restauration des murs, sols intérieurs et menuiseries bois, création d'un dallage en pierre de taille du porche galerie.

Le total des trois tranches est de : 855 000 € HT auquel s'ajoute la maîtrise d'œuvre (59 000 € HT), la mission SPS (2 590 € HT) et d'éventuelles surprises au cours des travaux.

Monsieur le Maire explique qu'il est indispensable que la tranche 1 soit faite avant fin 2021 si la commune ne veut pas perdre les subventions qui lui ont été accordées et notamment celle de la communauté urbaine du Grand Reims.

Le dossier a été demandé en envoi par mail à l'architecte mais sans retour pour le moment. Un mail lui sera envoyé demain afin qu'il nous transfère le dossier et rappel lui sera fait de prendre contact avec Mr RIOCREUX de la DRAC très rapidement.

Délibération modificative : Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits sur l'opération mairie pour régler les factures pour l'armoire forte, et le forfait annuel de JVS. Il propose de prendre la somme de 5 100 € sur l'opération église et de les mettre sur l'opération mairie. Le conseil accepte à l'unanimité.

Délibération n° 2020-8-2 : ouverture de crédits sur l'opération mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide l'ouverture des crédits suivants sur l'exercice 2020 :

CREDITS A OUVRIR

Compte 2051 opération 108	3 800 €
Compte 2183 opération 108	100 €
Compte 2184 opération 108	1 200 €

CREDITS A REDUIRE

Compte 2313 opération 102	5 100 €
---------------------------	---------

Demande aliénation de sentier : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur VIARD Jérôme qui, suite à l'achat de la parcelle 81 jouxtant sa propriété, voudrait acheter la sente dite Des Clos Fonds afin de désenclaver son terrain.

Monsieur le Maire demande au conseil son avis dans un premier temps et un montant au mètre carré. Le conseil souhaite des explications sur la marche à suivre dans ce dossier.

Monsieur le Maire donne les différentes étapes avant que le dossier puisse aboutir à savoir :

- Obligation d'enquête publique avec 4 annonces soit un coût d'environ 3 700 €
- Obligation de bornage de la sente
- Proposition à tous les propriétaires le long de la sente d'acheter la partie devant chez eux ou de la céder à Mr VIARD
- Frais de notaires

Le conseil demande que soient contactés les propriétaires concernés à savoir MM DELAHAIGUE Jean-François, CANOT Brice, HENRI Didier et de prévenir Monsieur VIARD de la complexité de la procédure et donc de connaître ses intentions.

Voirie : Monsieur le Maire explique au conseil que la communauté urbaine demande de programmer pour la durée de la mandature les voiries que l'on souhaite refaire avant fin 2026.

En 2018 le conseil avait demandé :

- Rue du Chemin de Reims : fait cette année
- Chemin du Godat à faire jusqu'à la fin des terrains constructibles soit environ 130 m : à faire
- Aire de retournement Chemin du Vignoble : fait
- Rue Jeanne d'Arc : à faire
- Rue Paul Despiques : fait
- Rue de la Tuilerie et rue des Petits Clos : fait

Il reste donc la rue Jeanne d'Arc et le chemin du Godat.

Le 3 mars 2020 le conseil avait prévu :

- Rue Jeanne d'Arc en 2021
- Densification de l'éclairage public pour supprimer les points noirs
- Effacement des fils nus
- Eclairage de l'église

Monsieur le Maire précise qu'en 2021 rien ne sera fait car les financements sont en cours, les études seront faites en 2021. Seules les urgences seront réglées

Le conseil propose pour la mandature 2021 – 2026 :

- Rue Jeanne d'Arc
- Chemin du Godat avec extension de réseaux et élargissement sur emplacement réservé, et sentier des Barres
- Densification de l'éclairage public pour effacer les points noirs et éclairage de l'église classée
- Effacement des réseaux de fils nus restant sur la commune

Délibération n° 2020-8-2 : liste des travaux de voirie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de proposer les projets suivants pour les travaux de voirie 2021 – 2026 à la communauté urbaine du Grand Reims :

- 1°) rue Jeanne d'Arc
- 2°) chemin du Godat avec extension de réseaux et élargissement sur emplacement réservé, et le sentier des Barres
- 3°) densification de l'éclairage public pour effacer les points noirs et éclairage de l'église classée
- 4°) effacement des réseaux de fils nus restant sur la commune
- 5°) rue des Houettes

Assurance : Monsieur le Maire a rencontré notre interlocuteur de GROUPAMA concernant les contrats d'assurance de la mairie. Suite à ce rendez-vous on s'est aperçu que les locaux mis à disposition de la Cu du Grand Reims n'était plus assuré depuis 2017.

L'assureur nous a fait une proposition pour ce bien d'un montant de 402 € TTC.

Informations sur la CU du Grand Reims : Monsieur le Maire donne au conseil les dernières informations en sa possession concernant la communauté urbaine :

- 1°) Compensations : elles seront identiques à celles de 2020 à savoir 62 646 €
- 2°) Conseils d'orientation : Les documents ont été transmis à chaque conseiller.
 - Voirie :
 - Mise en place d'une veille marché
 - 3 nouvelles fiches méthode doivent sortir prochainement
 - Vérification des tableaux verts des communes et remise à niveau si besoin
 - Etude des rétrocessions de voirie des lotissements en cours ou à venir
 - Eclairage public
 - Commission voirie du pôle Nord Champenois : mise en place d'un cahier des charges pour le choix des voiries prioritaires
 - Eau et assainissement :
 - Notre commune sera village pilote pour déconnecter les habitations du réseau d'eau pluviale. Une société sera missionnée pour faire une étude pour déconnecter les habitations du cœur du village notamment. Le problème est que de nombreuses sources débitent dans le village.
 - Réhabilitation des anciennes lagunes de Pouillon et Thil
 - Traitement des eaux pluviales à la parcelle
 - Education
 - Zone à faibles émission
 - Dispositifs d'aides aux entreprises
 - Aides aux investissements productifs

- Mobilité : une enquête sur la mobilité CEREMA aura lieu du 12 janvier au 17 avril 2021 par la société ALYCE.
- Présentation de l'observatoire des odeurs
- Déchets : comme indiqué lors d'un précédent conseil la taxe sur les ordures ménagères devrait passer au taux de 9%

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire
Guy LECOMTE

